

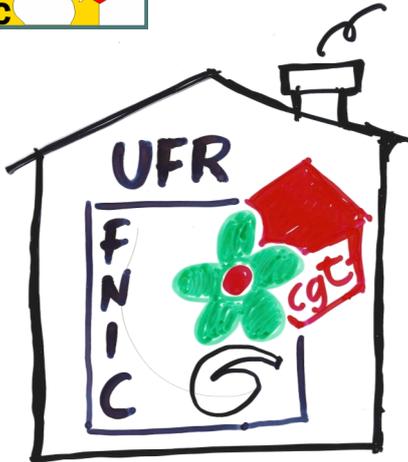
Comment créer une **Section** de **retraités cgt**



2013



UFR DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT



**BONNE
MAISON
DE
RETRAITÉ**

● Pourquoi créer une section de retraités ?

La section syndicale est une composante de la CGT. Son objet est la défense des retraités (et veuves), passant par la lutte et l'action : ce n'est pas parce qu'il n'est plus dans l'entreprise que le retraité n'a plus de revendications, il reste soumis aux décisions du Patronat pour ce qui concerne, notamment sa pension, sa protection sociale, ses transports...et même ses loisirs !

Il n'est pas nécessaire d'être nombreux pour démarrer une section : il suffit souvent de la volonté d'un ou deux camarades, avec leur syndicat.

Créer une section de retraités, c'est :

- ↪ **accueillir** les retraités dans une structure appropriée à leur nouvelle situation
- ↪ **organiser** les retraités dans la défense de leurs revendications
- ↪ **mutualiser** les moyens entre actifs et retraités, parce que certaines de leurs revendications sont communes :
 - **protection sociale**
 - **défense de notre système de retraite**
 - **défense de notre pouvoir d'achat**
 - **etc.**
- ↪ **maintenir** le lien avec l'entreprise/la profession
- ↪ Participer au **renforcement** de la CGT

Quelles démarches **entreprendre**



Une
Formidable
Réserve
de forces !

Des milliers de syndiqués CGT vont partir en retraite dans les prochaines années ! Il n'est pas envisageable de les laisser partir : il est de leur intérêt, de celui du syndicat et de la CGT, de les garder .

Et la meilleure façon de le faire est de transférer leur prélèvement (s'il y en a un) ou leur carte du syndicat vers la section de retraités. Ce travail est à faire en coordination par le responsable des actifs et celui des retraités.

● Avant toute chose :

Vérifier si les statuts du syndicat prévoient l'existence d'une section de retraités. Si ce n'est pas le cas, lui faire modifier ses statuts en conséquence. Il s'agit pour lui d'une intervention simple et rapide, mais indispensable.

Dès la décision prise de créer la section :

- ↪ **Recenser** les syndiqués retraités ou préretraités, voire les sympathisants et les réunir en assemblée générale.
- ↪ **Élire** un secrétaire et un responsable à l'orga, voire un trésorier (cas b, voir ci-contre), au minimum.
- ↪ **Suivre**, avec le syndicat, les futurs retraités.

Cas particulier : dans le cas où il est impossible de créer une section de retraités liée au syndicat des actifs (par exemple lors de la disparition de l'entreprise), il faut s'organiser en syndicat de retraités. Il est alors indispensable, après l'AG, de réunir un congrès constitutif et de déposer des statuts en mairie. Bien entendu, le syndicat a une trésorerie propre.

Comment traiter les questions de **trésorerie**



a La section est partie intégrante du syndicat
(situation à privilégier)

- sa trésorerie n'est pas dissociée de celle du syndicat
- il y a mutualisation des moyens comme des forces.



dans mon village
la syndicalisation progresse
bien!

b La section
a sa propre trésorerie

- elle doit avoir son propre compte en banque (avec l'aval du syndicat)
- ses comptes doivent obligatoirement être consolidés avec ceux du syndicat

L'INFORMATION DES ADHERENTS :

↪ **Vie Nouvelle**, le magazine des retraités CGT, traite de sujets d'actualité, de questions juridiques, de loisirs et de culture. L'abonnement annuel, 6 numéros, est très accessible. Il peut être individuel ou collectif à un coût réduit. C'est un outil indispensable à tout retraité CGT.

↪ **On continue...** le bulletin mensuel, gratuit, édité par l'UFR, reprenant les nouvelles des entreprises, des luttes des actifs comme des retraités, donnant des conseils pratiques.

La préservation de nos forces militantes, au travers notamment de l'organisation des retraités, doit être une règle pour tous nos syndicats



Quelle **vie de la** **section** de retraités



● Il est essentiel de :



**Les retraités
doivent être
représentés
à la CE,
éventuelle-
ment au
Bureau du
syndicat**

Union Fédérale des Retraités des Indus-
tries Chimiques CGT—case 429— 263,
rue de Paris—93514 Montreuil cedex
Tél. 01.55.82.68.82—fax.01.55.82.69.15
E-mail : orga.ufr@fnic.cgt.fr

↪ **Tenir** une AG au moins une fois par an, en y invitant les responsables du syndicat, et les futurs retraités, pour définir les orientations de l'année à venir et remettre les cartes

↪ **Réunir** régulièrement les adhérents pour :

- donner des informations
- analyser la situation sociale
- définir les revendications et les moyens de les défendre
- participer aux luttes y compris celles des actifs

➤ remettre les timbres (Comme pour les actifs, privilégier le prélèvement automatique ou le virement, pour le paiement des cotisations. La section doit régler à CoGÉTise au moins une fois par trimestre)

- abonner les adhérents à Vie Nouvelle, magazine des retraités CGT

↪ **Participer** aux journées d'étude organisées par les instances de la CGT et notamment de la Fédération

↪ **Participer** aux travaux de l'USR (Union Syndicale des Retraités) du département.

**Syndiquer
les retraités, c'est
renforcer**

